

2024, UN TOURNANT DÉCISIF POUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS

15/02/2024

CARMIGNAC, UN PIONNIER SUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS

Depuis sa création en 1989, Carmignac a toujours été convaincu du potentiel des marchés émergents. Au fil des années, Carmignac s'est forgé une solide expertise sur l'univers émergent. Les marchés émergents représentent pour nous une source de performance, de diversification mais également un moyen de contribuer durablement à l'environnement et à la société. Forts de cette expertise de long terme, nous avons lancé notre première stratégie dédiée aux actions émergentes en 1997.

POURQUOI INVESTIR DANS CARMIGNAC EMERGENTS ?

Au cours des dernières années, les marchés émergents ont connu une performance inférieure à celle de leurs pairs des marchés développés. La faiblesse de l'économie chinoise, les tensions géopolitiques persistantes et les élections américaines suscitent également des inquiétudes pour cette classe d'actifs.

Cependant, nous identifions des opportunités parmi les bénéficiaires de ce nouvel ordre géopolitique, notamment en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. En 2024, il sera essentiel d'être sélectif pour naviguer sur les marchés volatils et dénicher les meilleures opportunités dans cet univers sous-évalué. **Carmignac Emergents** apparaît être bien positionné pour tirer parti de ce potentiel de croissance.

Découvrez la vision et les convictions de **Xavier Hovasse**, *Responsable de l'équipe Actions Émergentes* et *Gérant*, sur les marchés émergents pour 2024.

Classification SFDR** :

Article **9**



Durée minimum de placement recommandée



PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

ACTION : Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds. **PAYS EMERGENTS** : Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés "émergents" peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales et avoir des implications sur les cotations des instruments cotés dans lesquels le Fonds peut investir. **RISQUE DE CHANGE** : Le risque de change est lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Fonds. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE** : L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

* Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. **Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. La classification SFDR des Fonds peut évoluer dans le temps. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>.

Communication Publicitaire. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Le présent document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la Société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les Fonds ne font l'objet d'aucune immatriculation en vertu du US Securities Act de 1933. Le fonds ne peut être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US person » au sens de la réglementation S américaine et du FATCA. Les risques et frais relatifs aux Fonds sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Les Fonds présentent un risque de perte en capital. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les prospectus, les KID et les rapports annuels sont disponibles sur le site internet www.carmignac.ch et auprès de notre représentant et service de paiement en Suisse, CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM.

CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme - F - 75001 Paris Tél : (+33) 01 42 86 53 35 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13,500,000 € - RCS Paris B 349 501 676 CARMIGNAC GESTION Luxembourg City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg Tel : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg B67549.